



## Fin de droit du paje mauvaise date de la caf et la cram

Par **marcassin0113**, le **22/05/2011** à **04:34**

Bonjour,

suite à la grossesse de ma femme ,une erreur à été commise par le service de la caf et de la caisse d'assurance maladie qui ont envoyer une mauvaise date de reprise de travail à son employeur.(j'ai des papiers signés le confirmant)

Ma femme ayant subit une grossesse difficile, elle a été en maladie pendant 4 mois avant l'accouchement et donc la caf et la cram ont noté une date dépassant de 4 mois la période normal de fin de droit du paje (en principe jusqu'a l'anniversaire des 3 ans de l'enfant) .

Résultat son patron ayant pris un employé en cdd jusqu'à cette date n'a pas les moyens de la réembaucher avant .

Elle ne peut ni trouver un autre travail ,ni toucher le chômage vu quelle est encore sous contrat cdi et personne ne veut l'indemniser pendant ces 4 mois vu qu'il se rendent compte maintenant que la date dépasse les 3 ans .

Que dois on faire ? porter plainte contre la caf ou la caisse d'assurance maladie pour leur erreur ,son patron peut t'il licencier la personne sous cdd et sur quel motif.

Merci de nous aider.